COMMUNE DE SAINT-ELOY-LES-MINES

Mardi 23 décembre 2014

« SAINT-ELOY 2020 »



Début juillet, nous avons reçu un courrier émanant de la Préfecture du Puy-de-Dôme, nous informant de l'opération de revitalisation des centres-bourgs, Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Le gouvernement a décidé de lancer un programme expérimental pour la revitalisation des centres-bourgs. Cette démarche est conduite par **Sylvia PINEL**, Ministre du Logement et de l'Egalité des territoires, **Marylise LEBRANCHU**, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique, et **George Pau-Langevin**, Ministre des Outre-Mer.

Le maillage équilibré du territoire, avec la présence des centresbourgs vivants et animés, est un enjeu majeur de l'égalité des territoires et un levier de la transition écologique.

Le programme national en faveur de la revitalisation des centresbourgs vise à :

- dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles ;
- améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité;
- accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liés à l'étalement urbain

Ce programme s'adresse à des territoires communaux et intercommunaux (EPCI à Fiscalité propre) dotés de bourgs de moins de 10 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité structurantes pour les bassins de vie ruraux et périurbains, dans

l'hexagone comme dans les départements ultra-marins, et qui nécessitent un effort de revitalisation.

Afin d'être en adéquation avec la réalité des besoins du terrain, la sélection des territoires a été réalisée après un repérage régional des territoires cibles, effectué sous l'égide des Préfets de Région en concertation avec les partenaires régionaux selon un cadrage national.

Au moins une des deux conditions devaient être réunies pour pouvoir candidater à l'**AMI** :

- Etre, à minima, en phase d'étude préalable et avoir réalisé un diagnostic de territoire qui mette en évidence les problèmes de dévitalisation du territoire d'une part et du bourg d'autre part ;
- Proposer un projet cohérent de revitalisation du bourg décrivant une stratégie d'intervention qui précisait les objectifs, les actions prévues, les partenariats, les moyens humains et financiers nécessaires.

300 communes en France ont été présélectionnées pour candidater à ce projet.

Une enveloppe de 230 millions d'euros est prévue pour l'Appel à la Manifestation d'Intérêt centre-bourgs 2014 :

• Pour accompagner les collectivités dans l'élaboration et l'animation de leur projet, des crédits du FNADT seront

mobilisés à hauteur de 15 millions d'euros. Ils permettront de financer l'ingénierie nécessaire à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets complexes de revitalisation des centres-bourgs lauréats de l'**AMI**.

- Pour soutenir l'acquisition-amélioration et la création de logements locatifs sociaux adaptés aux besoins sociaux, une enveloppe de 15 millions d'euros, comprise dans la dotation Logement Locatif Social Gens du Voyage (LLS-GDV) allouée sur le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 135 aux Préfets de région dans le cadre de la programmation annuelle du logement social, sera mobilisée pour les territoires de l'hexagone. Les territoires ultramarins pourront bénéficier de crédits pour le logement dans le cadre des dispositifs de droit commun qui les concernent.
- Pour l'amélioration de l'habitat privé, l'ANAH réservera une enveloppe de 200 M€ sur 6 ans sur les différentes lignes de son budget d'intervention pour financer l'ingénierie opérationnelle (diagnostics, étude pré-opérationnelle, suivi-animation, missions d'expertises ou d'assistance à la maîtrise d'ouvrage...), les travaux des propriétaires privés (en faveur des propriétaires occupants, bailleurs et des syndicats de copropriétaires) et les opérations de recyclage foncier dans le cadre de la résorption ou du traitement de l'habitat insalubre.

Ces financements dédiés viendront compléter les financements mobilisables par les collectivités locales (communes, EPCI, départements, régions) les opérateurs publics et le cas échéant, les fonds européens, les investisseurs privés et d'autres financements de l'Etat.

Durant le mois d'août, nous avons travaillé sur ce dossier, avec une vingtaine de réunions de travail et 2 réunions plénières, en collaboration avec différents interlocuteurs : CGET, Conseil Général, l'ANAH, Bailleurs sociaux et privés, DDT, Chambre de Commerce, Rockwool et les services sociaux.

Un dossier complet, répondant aux objectifs imposés par l'Etat, a été déposé le 10 septembre à la Sous-Préfecture de RIOM, et nous avons eu le plaisir d'apprendre, par la DDT, en date du 21 novembre, que la Commune de Saint Eloy les Mines a été la seule commune retenue dans toute l'Auvergne.

Le projet se déroulera sur 5 ans, représentera un investissement de 19,5 Millions d'Euros, réparti sur l'ensemble des acteurs, et s'appuiera sur les 9 axes d'intervention suivants :

- 1/ Action sur le patrimoine privé
- 4 2 /Action sur le parc social
- 4 3/ Restructuration de la friche minière de l'ancienne mairie
- 4 / Hébergement pour la formation en alternance

- 5/ Acteur des porteurs de projets économiques
- 4 6/ Création d'un Pôle Entreprises à la Vernade
- 7/ Compléter et conforter l'offre commerciale
- **8**/ Optimiser les services d'aide à la personne
- 4 9/ Améliorer les équipements et espaces publics

La **signature** de ce jour, avec **Monsieur le Préfet**, représente la **première convention**, qui constituera le cadre contractuel pour les actions d'ingénierie, de pilotage et de fonctionnement, cofinancées par le FNADT

Une **seconde convention** s'établira courant janvier et constituera le cadre contractuel pour **l'ensemble des cofinancements** liés aux actions d'investissement pour la revitalisation centres-bourgs.

